



Le constructeur français de solutions d'analyses vidéo intelligentes basé à Corpeau (Côte-d'Or), a reçu le prix "Produit éco-conçu" aux Trophées "Eco-innovez en BFC".

Pryntec primé pour sa borne de vidéoprotection mobile



Mardi 9 février, Stéphane Bidault (au centre de la photo), président de Pryntec, et Fabrice Lemoine (à droite), directeur industriel au sein de la société côte-d'orientienne, ont récupéré le trophée "Eco-innovez en Bourgogne Franche-Comté", remis par Jason Queudray (à gauche), chargé de mission éco-innovation à l'Agence économique régionale et Daniel Micard, directeur du pôle innovation et éco-innovation de l'AER BFC. Le constructeur français de solutions d'analyses vidéo intelligentes basé à Corpeau, en Côte-d'Or, a en effet été récompensé pour l'éco-conception de sa borne de vidéoprotection mobile tout-en-un, à l'occasion des Trophées organisés

par l'AER BFC et financés par l'Ademe Bourgogne Franche-Comté et la région, en partenariat avec Bpifrance, la CCI de Bourgogne Franche-Comté, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la Direccte, la Dreal et le Pôle éco-conception.

UNE BORNE AUTONOME ÉCO-CONÇUE

Primée "Produit éco-conçu", la Borne Vidéo Mobile S est le fruit d'un projet qui a bénéficié d'un financement de l'Ademe et d'un accompagnement du Centre technique des industries mécaniques (Cetim). Ne nécessitant aucun travaux de génie civil, elle se branche ainsi directement sur les candélabres. Autonome, elle se recharge la nuit en trois heures lorsque l'éclairage public est allumé.

Ainsi, sa batterie offre une autonomie pouvant aller jusqu'à 18 heures en continu. Tous les composants et étapes de fabrication ont été passés au crible du référentiel éco-conception pour améliorer l'impact écologique tout au long du cycle de vie de cette solution. Résultats : un gain en matières premières estimé entre 50 % et 70 %, une baisse de 70 % du nombre de composants et de 60 % de la masse produit et emballage et des gains pour l'approvisionnement et sur la distribution, qui représenteraient respectivement 59 % et 53 %. La cérémonie de remise des prix s'était déroulée, dans un premier temps, en visioconférence, fin novembre, lors de l'évènement "Créer Demain".

ANTONIN TABARD